

NATIONS UNIES ET DEMOCRATIE

MONIQUE CHEMILLIER GENDREAU

Professeure émérite de l'Université Paris VII Diderot

Ce thème est généralement traité du point de vue des actions que les Nations Unies mènent ou peuvent mener pour promouvoir la démocratie dans les régions du monde où règnent des régimes considérés comme autoritaires.

Je voudrais prolonger sur ce sujet le dialogue avec mon ami Yves Daudet, lui dont l'amitié m'est si précieuse et avec lequel j'ai entretenu tant de complicités au fil des longues années écoulées depuis que nous nous sommes connus comme jeunes assistants à la Faculté de Droit de Paris en 1963.

Je souhaiterais dans cette brève intervention, faire appel à la pensée critique de cette assemblée. Et je mets donc en débat le fait paradoxal que ce soit une organisation fondée sur des principes non-démocratiques qui ait intégré à ses objectifs de faire progresser la démocratie au sein des membres qui la composent. Et je dirais, forçant un peu l'optimisme, comment ce paradoxe peut être exploité à travers les ferments positifs qu'il contient.

I. QUATRE CARACTÉRISTIQUES CONDUISENT À CONSIDÉRER LES NATIONS UNIES COMME UNE ORGANISATION NON-DÉMOCRATIQUE ET POUR AFFIRMER CELA, JE RESTE ICI DANS UNE LOGIQUE STRICTEMENT JURIDIQUE

a. La première tient à la structure de l'organisation fondée sur un principe aristocratique. De même qu'une aristocratie au pouvoir dans une société interne n'a pas à prouver sa légitimité et qu'elle ne quitte le pouvoir que par une révolution, de même les Nations Unies ont-elles consacré, sans fondement rationnel, le pouvoir indéfini de cinq Etats parmi tous ceux qui la composent¹. Ceux-ci se sont auto-proclamés, ne sont pas soumis à réélection, sont armés du droit de veto et ils ont verrouillé l'éventuelle contestation de leur légitimité puisque toute révision de la Charte nécessite l'accord des

¹ Charte des Nations Unies, Articles 23, par. 1 et 27, § 3.